

Réunion du 27 novembre 2017

Le Syndicat des communes riveraines de la Risle s'est réuni lundi 27 novembre 2017 à 18h30 à la Mairie d'Aube sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VERCRUYSSSE, Président du Syndicat.

Présents : MM.FERET, DE LESQUEN, Mmes HOLTZAPPEL, PRUNIER, MM. MASQUELIER, BATREL, GANDIN, VERCRUYSSSE, VIRLOUVET, Mme DURSUN, MM.PAULHE, COUSIN, LAMONTAGNE, Mme LEBRETON, MM.GAULTIER, ROUAULT de COLIGNY, THOMPSON-COON.

Excusés avec pouvoir : Mme BOIS a donné pouvoir à M.MASQUELIER, M.ROLAND a donné pouvoir à M.VERCRUYSSSE, M.SERRIERE a donné pouvoir à M.GANDIN, Mme SIMONARD a donné pouvoir à M.GAULTIER.

Absents: MM. GORJU, BIGOT, PINOT.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté sans observation.
M.THOMPSON-COON a été nommé secrétaire de séance.

Présentation de la compétence GEMAPI et délibération sur le projet de nouveaux statuts

Au 01/01/2018, la GEStion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) deviendra une compétence obligatoire des EPCI. Les missions relevant de la compétence GEMAPI sont définies au 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L211-7 du code de l'environnement :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau

5° La défense contre les inondations et contre la mer

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Les EPCI à fiscalité propre peuvent confier tout ou partie de la compétence GEMAPI à un syndicat mixte. La CDC des Pays de L'Aigle et la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault prennent la compétence sur la totalité de leur territoire et ont transféré ou vont transférer la compétence au Syndicat de la Risle. Le Syndicat va donc s'agrandir pour correspondre à ce périmètre et se dénommera « Syndicat Mixte du Bassin de la Risle et de la Charentonne » (partie ornaise).

En chiffre:

Avant 2017 ⇒ à partir de 2018

➤ 11 communes ⇒ 35 communes

➤ 17 200 habitants ⇒ 18 700 habitants

➤ Linéaire: 140 km ⇒ 240 km

➤ Surface: 160 km² ⇒ 300 km²

Représentativité

➤ CDC des Pays de L'Aigle : 82,81 %

➤ CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault : 17,19 %

Financement

Il sera effectué par les CDC (et non plus par les communes) soit

- sur leur budget général
- en mettant en place la taxe GEMAPI plafonnée à un équivalent de 40 € par habitant et par an et répartie sur la taxe foncière, la taxe d'habitation et la cotisation foncière des entreprises

Au 1^{er} janvier 2018 :

- le Syndicat de la Risle n'existera plus
- les délégués seront nommés par les CDC (uniquement des délégués communautaires): 14 pour la CDC des Pays de L'Aigle et 3 pour la CDC des Vallées d'Auge et du Merlerault.
- Les statuts seront modifiés afin d'y inclure ces nouvelles dispositions GEMAPI.

Le projet des nouveaux statuts est présenté aux membres du Comité Syndical validé à l'unanimité.

Un règlement intérieur sera rédigé.

Point sur l'étude de la Restauration de la Continuité Ecologique (RCE) et délibération sur des missions complémentaires

L'avant projet a été lancé en mars ; les premiers résultats concernant les moulins d'Aube et de Rai seront connus mi-décembre et mi-janvier pour le centre ville de L'Aigle.

➤ Une mission complémentaire topographique doit être ajoutée avec le cabinet ARTELIA d'un montant de 19 800 €ht soit 23 760 €ttc, financée à 89 % par nos partenaires financiers.

Le coût global du marché s'élève donc à **248 170 €ht** soit **297 804 €ttc**.

➤ Une étude géotechnique est nécessaire sur deux ouvrages situés sur L'Aigle : le pont de Gaulle et le pont Rody. Plusieurs entreprises ont été consultées. Cette mission est confiée à l'entreprise ERDA GEOTECHNIQUE pour un montant de 13 760,00 €ht soit 16 512,00 €ttc, financée à 80 % par les partenaires et 20 % par la CDC.

Courant janvier, une réunion pourrait avoir lieu afin de valider les scénarios d'aménagement afin de poursuivre l'étude.

Les premiers travaux pourraient démarrés en 2018 sur les moulins d'Aube et de Rai puis L'Aigle pour se terminer en 2020.

En délibéré et à l'unanimité, le comité Syndical accepte ces missions complémentaires.

Point sur le Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

➤ Septembre 2016 : envoi de la 1^{ère} version de la DIG (Déclaration d'Intérêt Général)

➤ Avril 2017 : 2^{ème} envoi

➤ Mi-novembre 2017 : envoi de la version finale validée.

Les premiers travaux débiteront par le Vauferment à partir de juin 2018.

Projets en cours et à venir : délibération

➤ Etude de modélisation de la plaine de la Risle commandée par la CDC des Pays de L'Aigle qui demande au syndicat d'être assistant à maîtrise d'ouvrage. A l'unanimité, le Comité Syndical accepte.

➤ Projet de valorisation de la source de la Risle : des panneaux vont être réalisés

➤ Animations scolaires : mises en place l'année dernière à Aube, poursuivre avec d'autres écoles

➤ Site internet à créer

➤ Communication avec les élus à développer

➤ Le technicien du Syndicat ne participera plus à la lutte collective contre les ragondins et les rats musqués

Bilan annuel des techniciens et rémunération

Monsieur le Président dit qu'il serait souhaitable de revaloriser le salaire des techniciens en place depuis plus d'un an:

- 1 poste rémunéré sur l'indice brut 495, indice majoré 427

- 1 poste rémunéré sur l'indice brut 457, indice majoré 400

Soit une augmentation de 100 € net par mois chacun.

En délibéré et à l'unanimité, le comité syndical accepte ces modifications qui interviendront à compter du 1^{er} décembre 2017

Régularisation du mode de calcul des indemnités du Président

Monsieur le Président dit qu'il convient de modifier le mode de calcul des indemnités de fonction du Président comme suit (plus de références à un montant) :

Taux de 10,33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

En délibéré et à la majorité absolue (1 abstention), le Comité Syndical accepte cette modification.

Tour de table

➔ Monsieur Lamontagne (Saint-Sulpice-sur-Risle) : le problème sur le Finard n'est toujours pas résolu

➔ Monsieur Paulhe (L'Aigle) : une réunion publique va être organisée afin de présenter les projets du Syndicat

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.